



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 août 2019
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2470 (2019)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2470 (2019) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. On trouvera dans le rapport un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport daté du 2 mai 2019 (S/2019/365) et l'exposé présenté au Conseil de sécurité le 21 mai 2019 par ma Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. À l'issue de consultations approfondies entre le Président, Barham Salih, le Premier Ministre, Adil Abd Al-Mahdi, le Président de la Chambre des députés, Mohamed al-Halbousi et les dirigeants politiques, des progrès ont été accomplis dans la formation du Gouvernement iraquien, trois des quatre postes ministériels qui étaient vacants (défense, intérieur et justice) étant désormais pourvus. Les tractations se poursuivent pour le poste de Ministre de l'éducation.

3. Des interventions au plus haut niveau ont finalement permis de sortir de l'impasse politique au sujet des nominations auxdits postes. Dans un sermon prononcé par son représentant, le Grand Ayatollah Ali al-Sistani a condamné les luttes intestines autour des postes politiques et souligné qu'il importait d'achever la formation du Gouvernement. Il a également critiqué la corruption endémique, la bureaucratie excessive, le manque d'emplois et les insuffisances dans la prestation des services publics de base.

4. Le 15 juin, le Président de la Chambre des députés a annoncé que la formation du Gouvernement était achevée et que la question du remplacement de hauts responsables par intérim par des fonctionnaires resterait à l'ordre du jour de chaque séance jusqu'à ce qu'elle soit réglée. Le 24 juin, la Chambre des députés a approuvé la nomination du général Najah al-Shammari au poste de Ministre de la défense, de



Yasin al-Yasiri au poste de Ministre de l'intérieur et de Faruq al-Shawani au poste de Ministre de la justice. Unique femme à briguer une fonction ministérielle, Sufanah al-Hamadani n'a pas bénéficié d'un appui suffisant pour sa candidature au poste de Ministre de l'éducation. Candidate subsidiaire, Zahidah al-Ubaydi n'a pas non plus été soutenue lors de la séance parlementaire du 27 juin.

5. Des progrès ont également été faits en ce qui concerne l'élection des présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions parlementaires, dont les plus importantes : affaires étrangères, sécurité et défense, économie et investissements, finances, pétrole et gaz. Sur les 22 commissions parlementaires, 7 n'ont pas encore de président(e), notamment celle chargée du suivi de la mise en œuvre du programme du Gouvernement. Jusqu'à présent, seuls deux postes sont assurés par des femmes.

6. Le 2 juillet, la Chambre des députés a décidé de prolonger d'un mois la session parlementaire, jusqu'au 9 août, pour permettre l'adoption de textes modifiant la loi de finances fédérale de 2019 et la loi électorale relative aux conseils provinciaux. Ces textes ont été adoptés les 8 et 22 juillet, respectivement.

7. Le Gouvernement a également poursuivi ses efforts de lutte contre la corruption. Le Conseil suprême de lutte contre la corruption s'est réuni tous les mois et est présidé par le Premier Ministre. Les débats ont principalement porté sur le manque de juges compétents pour traiter les affaires de trafic de drogue et de corruption, notamment dans le secteur pétrolier.

8. Au cours de la période considérée, le Gouvernement s'est également penché sur la manière de rendre l'Iraq plus attractif en matière d'investissements. Le 26 mai, lors d'une réunion élargie, le Comité spécial chargé de l'élaboration de la stratégie fiscale de l'État pour 2020-2022 a examiné les moyens de mettre en place des garde-fous contre la corruption, de développer le secteur bancaire, de restructurer les banques et d'encourager les partenariats avec les banques étrangères.

9. Le 12 juin, le Secrétaire général du Conseil des ministres a rencontré des représentants d'organismes du secteur, des fonctionnaires, des experts locaux et des investisseurs. Ils sont convenus qu'il importait d'adopter des mesures précises pour attirer les investissements dans le pays, de nouer des partenariats entre le public et le privé et de revoir et de modifier la législation, la réglementation et les procédures en vue de créer un environnement plus favorable aux entreprises et aux investissements. Ces recommandations ont été transmises au Conseil des ministres pour examen.

10. Le 1^{er} juillet, le Gouvernement a publié un rapport sur la mise en œuvre de son programme pour 2018-2022, couvrant la période allant d'octobre 2018, date à laquelle il est entré en fonction, à avril 2019, dans lequel il évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme gouvernemental et recense les obstacles susceptibles d'entraver le bon achèvement des projets, comme le manque de ressources financières et les retards dans l'approbation des plans d'exécution. C'est la première fois que le Gouvernement iraquien publiait un rapport de ce type.

11. Parallèlement, le 5 mai, après de longues négociations, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan ont signé un accord sur la répartition des portefeuilles ministériels au sein du nouveau Gouvernement de la Région du Kurdistan. Les postes de Président et de Premier Ministre reviendront au Parti démocratique du Kurdistan. L'Union patriotique du Kurdistan héritera des postes de Président du Parlement de la Région du Kurdistan, de Deuxième Vice-Président et de Vice-Premier Ministre, ainsi que le poste de Ministre régional chargé des relations entre Bagdad et Erbil. Le poste de Premier Vice-Président sera occupé par un membre du Mouvement Gorran.

12. Le 28 mai, le Parlement de la Région du Kurdistan a élu Nechirvan Barzani Président de la Région du Kurdistan, par 68 voix sur les 81 députés présents. L'Union patriotique du Kurdistan a refusé de prendre part au vote, au motif que le Parti démocratique du Kurdistan n'aurait pas respecté les accords politiques précédemment conclus.

13. Le 10 juin, M. Barzani a pris ses fonctions de Président de la Région du Kurdistan. La cérémonie d'investiture s'est déroulée en présence de M. Salih (qui se rendait alors pour la première fois à Erbil en sa qualité de Président), de M. Halbousi et de représentants de tous les principaux partis politiques kurdes, y compris des dirigeants de l'Union patriotique du Kurdistan, ainsi que du Ministre turc des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu. Dans son discours d'investiture, M. Barzani a déclaré qu'il importait de définir un nouveau cadre pour les relations entre Bagdad et Erbil, soulignant que le Gouvernement de la Région du Kurdistan collaborerait étroitement avec le Gouvernement fédéral pour trouver des solutions aux questions en suspens, dans le respect de la Constitution iraquienne.

14. Le 11 juin, le Parlement de la Région du Kurdistan a élu Masrour Barzani, candidat du Parti démocratique du Kurdistan, Premier Ministre de la Région du Kurdistan. Il a obtenu l'appui de 87 des 97 députés présents à la séance, dont ceux des membres de l'Union patriotique du Kurdistan. Le Président de la Région du Kurdistan l'a ensuite chargé de former un gouvernement sous 30 jours. Le 10 juillet, le Parlement de la Région du Kurdistan a voté la confiance au Premier Ministre désigné, à son Vice-Premier Ministre, Qubad Talabani, membre de l'Union patriotique du Kurdistan, et aux 21 autres membres du Gouvernement, qui ont alors immédiatement prêté serment. Parmi les ministres, trois sont des femmes (travail et affaires sociales, agriculture et ressources hydriques, affaires régionales). Le poste de Ministre des ressources naturelles – un poste clef – reste vacant.

15. Le 11 juillet, Rewaz Faiq, membre de l'Union patriotique du Kurdistan, a été élue Présidente du Parlement de la Région du Kurdistan. C'est la première fois qu'une femme est titulaire du poste. Le même jour, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan a présenté les priorités du Gouvernement de la Région, à savoir la réforme institutionnelle, la lutte contre la corruption et l'amélioration des relations entre Erbil et Bagdad.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

16. Les efforts visant à améliorer les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan se sont poursuivis, malgré des désaccords persistants sur le pétrole, le partage des recettes et la sécurité. Le 28 avril, une délégation composée des Ministres des finances, de la planification, de l'industrie et de la métallurgie et du commerce a rencontré des représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan à Erbil pour s'entretenir de questions commerciales et de la suppression des contrôles douaniers internes.

17. Le 3 juin, le Premier Ministre de l'Iraq a adressé un message de félicitations au nouveau Président de la Région du Kurdistan, en exprimant l'espoir que les relations entre Bagdad et Erbil s'améliorent. Après son investiture, le Président de la Région du Kurdistan s'est rendu à Bagdad, où il a rencontré MM. Salih, Mahdi et Halbousi. Il a réaffirmé que le Gouvernement de la Région du Kurdistan était déterminé à résoudre toutes les divergences avec le Gouvernement fédéral.

18. Toutefois, des désaccords persistent au sujet du pétrole et du partage des recettes, le Gouvernement de la Région du Kurdistan ayant indiqué qu'il ne fournirait que 250 000 barils par jour au Gouvernement fédéral, comme prévu dans la loi de

finances fédérale de 2019, après qu'un accord aura été conclu sur l'encours de la dette de la région. Le 25 juin, M. Mahdi a déclaré que, si les 250 000 barils quotidiens n'étaient pas livrés, le Gouvernement fédéral déduirait le montant des recettes pétrolières de l'enveloppe budgétaire accordée au Gouvernement de la Région du Kurdistan. Les pourparlers se poursuivent.

C. Situation en matière de sécurité

19. Les derniers éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont continué de mener de nombreuses attaques asymétriques contre la population et les forces de sécurité irakiennes, en particulier dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine. En riposte, les forces de sécurité irakiennes ont poursuivi avec une grande détermination leurs opérations antiterroristes. Elles ont effectué de vastes opérations de déminage dans les zones libérées, arrêté ou neutralisé des combattants terroristes, désamorcé des engins explosifs improvisés et découvert des cachettes, des tunnels et des caches d'armes de l'EIIL. La coalition internationale contre l'EIIL a continué de fournir un appui aux forces de sécurité irakiennes.

20. Le 1^{er} juillet, le Premier Ministre de l'Iraq a pris le décret 237 qui place les forces de mobilisation populaire sous le contrôle exclusif de l'État. Le décret prévoit que les groupes armés qui ne se soumettent pas au contrôle de l'État seront déclarés illégaux et feront l'objet de poursuites. Tous les groupes appartenant aux forces de mobilisation populaire doivent renoncer aux noms personnalisés qu'ils se sont donnés dans la lutte contre l'EIIL et revenir à des appellations simples comme « brigade ». Par ailleurs, ils doivent rompre tout lien avec les entités politiques. S'ils refusent ces conditions, les groupes doivent se désarmer et se constituer en partis politiques, n'étant autorisés à ne détenir que les armes indispensables à la protection de leur personnel et de leurs locaux. Les bases des forces de mobilisation populaire doivent être strictement délimitées, à l'instar des autres sites militaires. Les forces doivent fermer tous leurs postes de contrôle et leurs bureaux économiques. Le décret a été salué par l'ensemble de la classe politique.

21. Les 15 et 16 mai, des manifestations publiques en soutien aux mesures anti-corruption visant le Mouvement sadriste se sont déroulées dans plusieurs provinces méridionales. Le 15 mai, des attaques ont été menées à Najaf contre les biens de plusieurs responsables sadristes accusés de corruption, ce qui a provoqué des affrontements avec les forces de sécurité irakiennes. Quatre civils sont morts et 15 autres ont été blessés.

22. Au cours de la période considérée, plus de 40 000 hectares de terres cultivées ont été touchés par des incendies dans 11 provinces. La MANUI a été informée de plus de 320 cas de cultures détruites par le feu. À ce jour, 13 civils ont perdu la vie et 19 autres ont été blessés lors d'incendies. Selon les autorités locales, la plupart de ces incendies étaient d'origine accidentelle (causés par la chaleur extrême et la sécheresse), mais des cas d'incendie volontaire ont aussi été signalés, tantôt provoqués par des agriculteurs qui voulaient brûler des résidus de récolte, tantôt résultant de vieilles querelles foncières, de rivalités communautaires ou de tentatives d'extorsion. L'EIIL serait l'auteur de certains incendies et aurait brûlé des cultures pour punir des agriculteurs qui refusaient de payer l'« impôt » sur leur récolte. Le 11 juin, 48 députés ont demandé au Gouvernement fédéral d'ouvrir des enquêtes sur toutes les allégations d'incendie criminel et d'indemniser les agriculteurs sinistrés.

23. Le 19 mai, une roquette Katioucha a frappé l'ancienne Zone internationale de Bagdad, causant quelques dégâts matériels. Le 14 juin, une autre roquette a atteint une maison dans le quartier de Jadriya au cœur de Bagdad, sans faire de victimes. Le

même jour, trois obus de mortier se sont abattus sur la base aérienne de Balad, dans la province de Salaheddine, sans faire de victimes ni de dégâts importants. Le 17 juin, trois roquettes Katioucha ont frappé la base militaire de Taji, dans la province de Salaheddine, sans faire de victimes. Le 18 juin, une roquette Katioucha s'est abattue près du centre de commandement des opérations de Ninive, à Mossoul, sans faire de victimes. Le 19 juin, une roquette Katioucha a frappé le siège commun de plusieurs compagnies pétrolières dans le district de Zoubeïr, dans la province de Bassora, blessant trois personnes. Une seconde roquette s'est écrasée près d'une installation pétrolière de la région de Roumaïla, dans la même province, sans faire de victimes.

24. Le Conseil national de sécurité a fait le point de la situation le 20 juin. Le Premier Ministre a chargé les services de sécurité et de renseignement de localiser et de poursuivre en justice les auteurs de tirs de roquettes. Il a déclaré que le Gouvernement redoublait d'efforts pour empêcher que des « attaques criminelles » visant à déstabiliser le pays ne se reproduisent. Le 22 juin, un porte-parole du gouvernement a annoncé que les forces de sécurité iraqiennes déploieraient du personnel supplémentaire sur les bases militaires en vue d'assurer la sécurité des soldats et celle des conseillers et formateurs de la coalition internationale.

25. Selon les informations fournies par les forces armées turques, l'armée de l'air turque a continué de mener régulièrement des frappes contre les positions du Parti des travailleurs du Kurdistan dans les provinces de Dahouk, d'Erbil et de Souleïmaniyé. Le 27 mai, les forces armées turques ont lancé l'« Opération Griffes », une opération combinée terre-air, dans la région de Hakourk, au nord de la province d'Erbil. Selon les informations fournies par le Ministère turc de la défense nationale, 43 membres du Parti des travailleurs du Kurdistan ont été capturés ou tués entre le 27 mai et le 10 juin. Le 26 juin, le Ministère iraquien des affaires étrangères a condamné publiquement les récentes frappes aériennes dans la province de Souleïmaniyé, qui, selon lui, ont fait quatre morts et autant de blessés parmi les civils. Dans son communiqué, il a également appelé au respect de la souveraineté de l'Iraq et à une meilleure coopération en vue de garantir la sécurité des frontières entre l'Iraq et la Turquie. Le 30 juin, le Ministère turc des affaires étrangères a déclaré que les opérations transfrontalières contre les terroristes présents en Iraq se poursuivraient.

26. Le 17 juillet, des hommes armés ont attaqué un restaurant dans la ville d'Erbil, tuant un diplomate turc et deux civils iraqiens, avant de réussir à prendre la fuite. Après cette attaque, les forces de sécurité ont établi des points de contrôle dans la zone et fermé les routes reliant Erbil à Souleïmaniyé, Kirkouk et Makhmour. L'attaque a été largement condamnée en Iraq et dans la région. Les autorités fédérales et les autorités de la Région du Kurdistan ont ouvert une enquête conjointe avec leurs homologues turcs. Deux suspects ont été arrêtés le 20 juillet.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

27. Les responsables politiques iraqiens ont examiné avec une grande attention les conséquences qu'avaient les tensions actuelles entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran sur la situation économique et la sécurité en Iraq. Le Président a élaboré un document-cadre national aux fins d'une politique iraqienne unifiée, qui prévoit des mesures visant à protéger et promouvoir la stabilité du pays et ses intérêts dans la région. S'agissant de favoriser la stabilité nationale, le document propose notamment de réserver l'usage des armes aux institutions publiques compétentes, de combattre la corruption et de développer les infrastructures. L'on y réaffirme que l'Iraq ne prendra parti pour aucun pays ou groupe de pays, que son territoire ne saurait être utilisé pour attaquer les pays voisins, que le pays compte jouer un rôle fédérateur plutôt que d'être source de conflit et qu'il entend établir avec

d'autres pays des relations de coopération reposant sur des intérêts communs. Le Premier Ministre est revenu sur ces points à maintes reprises lors de ses conférences de presse hebdomadaires.

28. Au cours de la période considérée, le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés et le Ministre des affaires étrangères, Mohamed Ali Alhakim, ont eu de nombreux échanges avec leurs partenaires étrangers, y compris régionaux, en vue d'apaiser les tensions et de défendre des intérêts communs sur le plan politique et économique et dans le domaine de la sécurité.

29. Le 3 mai, le Premier Ministre s'est rendu en France, où il a rencontré le Président de la République, Emmanuel Macron, le Ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, la Ministre des armées, Florence Parly, et le Ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire. M. Macron a souligné l'importance de la coopération bilatérale dans la lutte contre l'EIL, la reconstruction des zones libérées et le maintien de la stabilité régionale. Les Ministres français et iraquien des affaires étrangères ont signé un plan de route stratégique pour la coopération entre les deux pays.

30. Le 6 mai, le Président de l'Iraq et le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, ont eu un entretien téléphonique consacré aux relations bilatérales et aux tensions dans la région. Le Ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, s'est ensuite rendu en Iraq les 25 et 26 mai. Lors de ses rencontres successives avec le Président et le Premier Ministre de l'Iraq, il a été souligné qu'il fallait établir un dialogue constructif et éviter toute nouvelle escalade entre les États-Unis et la République islamique d'Iran. C'est ce qu'ont répété MM. Mahdi et Rouhani lors de leur rencontre à Téhéran le 22 juillet, au cours de laquelle ils ont également discuté des relations entre leurs deux pays, notamment de la mise en œuvre des accords de coopération bilatérale conclus lors de la visite effectuée par M. Rouhani à Bagdad en mars 2019. Dans la délégation de M. Mahdi figuraient notamment le Vice-Premier Ministre, les Ministres des finances, du pétrole, de la défense et des transports et le Conseiller pour la sécurité nationale.

31. Le Ministre iraquien des affaires étrangères s'est rendu au Koweït les 11 et 12 mai à l'occasion de la septième session du Comité ministériel conjoint Iraq-Koweït, qui a permis l'adoption de plusieurs mémorandums d'accord portant principalement sur des questions économiques et commerciales. Il y a rencontré l'Émir, Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, le Premier Ministre, Jaber Al-Mubarak Al-Hamad Al-Sabah, et le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, Sabah Khalid Al-Hamad Al-Sabah. Par la suite, le Premier Ministre de l'Iraq s'est également rendu au Koweït le 22 mai pour s'entretenir de la situation dans la région. Lors de ses rencontres avec l'Émir, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale du Koweït, Marzouq al-Ghanim, il a souligné que la coopération régionale devait viser à apaiser les tensions. L'Émir s'est rendu à Bagdad le 19 juin et y a rencontré le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés. Les discussions ont été consacrées à la coopération bilatérale (échanges commerciaux, passages aux frontières, énergie) ainsi qu'à la reconstruction des zones libérées en Iraq.

32. Le 15 mai, M. Mahdi s'est rendu à Ankara en compagnie du Conseiller pour la sécurité nationale et des Ministres des finances, du pétrole, de la planification et des ressources hydriques. Il a abordé avec le Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, plusieurs questions liées à l'énergie, à l'eau, aux frontières et à la sécurité. Le 28 mai, les Présidents de l'Iraq et de la Turquie se sont rencontrés à Istanbul pour discuter de la situation dans la région. Le 20 juin, la Ministre turque du commerce, Ruhsar Pekcan, s'est rendue à Bagdad pour participer au Forum Iraq-Turquie des entreprises. Elle a également rencontré le Président et le Premier Ministre. Lors d'un

déplacement à Istanbul le 21 juin, le Président de la Région du Kurdistan s'est entretenu avec M. Erdoğan notamment de questions commerciales et touchant à la sécurité.

33. Le Président de l'Iraq a rencontré le Roi de Jordanie, Abdallah II, à Amman, le 23 mai, et s'est entretenu avec lui de la situation dans la région. Ils ont tenu une réunion conjointe avec le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. Par la suite, M. Halbousi s'est également rendu à Amman, le 28 mai, pour y rencontrer le Roi et discuter avec lui de la sécurité et de la stabilité de la région.

34. Le 29 mai, M. Mahdi a été reçu par l'Émir du Qatar, Tamim bin Hamad Al-Thani, avec qui il s'est entretenu de questions commerciales, des investissements bilatéraux et de la situation dans la région.

35. Les 30 et 31 mai, le Président et le Ministre iraquien des affaires étrangères ont participé au Sommet de la Ligue des États arabes et au quatorzième sommet de l'Organisation de la coopération islamique à La Mecque (Arabie saoudite). Dans son discours, le Président a affirmé que la région devait promouvoir la stabilité en se fondant sur les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures et en renonçant à la violence et à l'extrémisme.

36. Le 14 juin, lors d'un entretien téléphonique avec le Secrétaire d'État des États-Unis, Michael Pompeo, le Premier Ministre de l'Iraq a plaidé pour un apaisement des tensions entre les États-Unis et la République islamique d'Iran. À la mi-juin, les États-Unis ont prorogé de quatre mois la dérogation accordée à l'Iraq concernant les mesures de sanction qu'ils imposent à la République islamique d'Iran, de façon qu'il puisse continuer à importer l'électricité et le gaz iraniens dont il a besoin pour satisfaire à ses besoins énergétiques.

37. Le Président de l'Iraq, accompagné du Ministre des affaires étrangères, s'est rendu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 25 au 29 juin. Le Président a rencontré la Reine, Elizabeth II, la Première Ministre, Theresa May, le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth, Jeremy Hunt, et le Lord président de la Chambre des lords, Norman Fowler. Les discussions ont porté sur l'appui fourni aux forces de sécurité iraquiennes par le Royaume-Uni, sur le rôle que joue celui-ci dans la promotion de la stabilité au Moyen-Orient et sur les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Lors d'un entretien téléphonique le 22 juillet, M. Mahdi et la Secrétaire d'État britannique à la défense, Penny Mordaunt, ont souligné qu'il fallait d'urgence rétablir la stabilité dans la région du Golfe et au Moyen-Orient et qu'il importait que tous les pays respectent le droit international et la liberté de navigation dans le Golfe.

38. Le Gouvernement iraquien a également accueilli plusieurs dignitaires de haut rang. Le Ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas, s'est rendu à Bagdad le 8 juin. Lors d'entretiens avec le Président et le Premier Ministre, il a promis que son pays continuerait de soutenir l'Iraq. Le Ministre omanais des affaires étrangères, Yousuf bin Alawi bin Abdallah, a été reçu le 12 juin par le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés et le Ministre des affaires étrangères ; les discussions ont porté sur le commerce bilatéral, les vols commerciaux directs et la situation dans la région. Le Gouvernement iraquien s'est félicité qu'Oman ait décidé d'ouvrir une ambassade à Bagdad.

39. L'Envoyé spécial du Président de la Fédération de Russie pour la République arabe syrienne, Alexander Lavrentiev, s'est rendu à Bagdad les 17 et 18 juin. Il a rencontré séparément le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, avec qui il s'est entretenu des relations bilatérales, de la situation en République arabe syrienne et des tensions entre les États-Unis et la République islamique d'Iran.

40. Le Conseil de sécurité s'est rendu en Iraq le 29 juin. Il a rencontré séparément le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés et des représentants des groupes parlementaires, le Ministre des affaires étrangères, des représentants de la Région du Kurdistan, dont le Président, ainsi que des acteurs de la société civile, dont des femmes, des jeunes et des représentants des minorités. Il a assuré qu'il continuerait d'apporter un appui à l'Iraq pendant la phase de reconstruction, de réconciliation et de développement d'après conflit. Il a également approuver les mesures prises par l'Iraq pour renforcer ses liens avec les autres pays de la région. Il a par ailleurs exprimé son soutien aux efforts que l'Iraq continue de faire en ce qui concerne les personnes et les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. Enfin, il a souligné qu'il importait d'assurer le retour en toute sécurité, dans la dignité et librement consenti de toutes les personnes déplacées touchées par le conflit, y compris dans les zones libérées de l'EIIL.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

41. Ma Représentante spéciale a continué de dialoguer avec des représentants du Gouvernement fédéral, des dirigeants de partis politiques, des parlementaires, des groupes de femmes, des organisations de la société civile et des chefs religieux et communautaires sur un vaste éventail de sujets, notamment la réconciliation aux niveaux local et national (en particulier dans les provinces de Kirkouk et Sinjar), la réforme du secteur de la sécurité, la gestion des ressources en eau, le retour des combattants de l'EIIL et de leur famille ou encore le pétrole et le partage des recettes.

42. Ma Représentante spéciale a par ailleurs organisé des rencontres avec des dirigeants politiques iraqiens, au cours desquelles elle a souligné qu'il importait de pourvoir les postes vacants au Gouvernement pour que celui-ci puisse mettre son programme en œuvre au plus vite. Elle s'est félicitée que trois grands portefeuilles aient été attribués le 24 juin, mais a déclaré regretter que le Gouvernement ne comprenne aucune femme.

43. Ma Représentante spéciale a continué de proposer sa médiation et ses bons offices en vue de trouver des solutions politiques durables aux problèmes rencontrés dans les provinces de Kirkouk et de Sinjar. Lors de ses discussions avec les différentes composantes, le Gouvernement fédéral et les autorités régionales, elle a invité toutes les parties à parvenir à un accord sur les questions en suspens comme le partage du pouvoir, la sécurité mutuelle, l'inscription sur les listes électorales et le régime foncier, dans un esprit de compromis et de concertation.

44. Le 30 avril et le 1^{er} mai, ma Représentante spéciale s'est rendue dans les provinces de Dahouk et de Ninive (y compris au Mont Sinjar) pour y évaluer la situation des personnes déplacées de longue date. Elle a rencontré des représentants des autorités locales et de l'administration des provinces, ainsi que des notables appartenant notamment à la communauté yézidie. Elle a réaffirmé que les organismes des Nations Unies étaient prêts à participer à la reconstruction des zones touchées, mais elle a averti qu'en l'absence d'une administration unique, d'organes de sécurité et de services publics, ces zones risquaient de devenir des viviers d'extrémisme violent et d'instabilité. Elle a exhorté l'administration fédérale et les autorités kurdes à dialoguer avec les dirigeants locaux dans le district de Sinjar et à mettre en place dans les plus brefs délais des structures administratives et un appareil de sécurité à même de faciliter et d'accélérer la reconstruction des zones touchées et le retour durable et en toute sécurité des personnes déplacées.

45. Durant la période considérée, ma Représentante spéciale s'est rendue à Erbil à plusieurs reprises. Elle a abordé avec les dirigeants kurdes des questions relatives à la formation du Gouvernement de la Région du Kurdistan et à la réconciliation nationale. Elle s'est également félicitée que les dirigeants kurdes veuillent inscrire les relations Bagdad-Erbil dans un nouveau cadre sur la base duquel les deux parties collaboreront étroitement pour trouver des solutions aux questions en suspens.

46. Conformément au mandat de la MANUI, ma Représentante spéciale s'est rendue dans plusieurs pays de la région pour s'entretenir de l'Iraq. À Amman, elle a rencontré le Ministre des affaires étrangères, Ayman Safadi. À Téhéran, elle s'est entretenue avec le Ministre des affaires étrangères, le chef du centre pour les relations économiques Iran-Iraq, Hassan Danaeifar, le Vice-Ministre des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et internationales, Gholamhossein Dehghani, et d'autres hauts responsables. Le 24 juin, elle s'est rendue à Ankara, où elle a rencontré le Ministre des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, le Vice-Ministre des affaires étrangères, Sedat Önal, et d'autres hauts responsables. Lors de toutes ces rencontres, elle a abordé des questions cruciales concernant les relations qu'entretient l'Iraq avec ses voisins, l'appui que ces derniers apportent à la reconstruction des zones libérées et l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays et la région.

47. Ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est entretenue avec de jeunes militants, des acteurs de la société civile et des responsables locaux dans les provinces d'Anbar, de Babel, de Bassora, de Karbala et de Najaf dans le cadre d'une série d'ateliers organisés par le Bureau des affaires politiques de la MANUI qui visaient à aider les jeunes irakiens à trouver des moyens de promouvoir la paix et la réconciliation dans leurs communautés et à diffuser leurs idées auprès des responsables politiques et décideurs locaux. Chaque atelier a suscité des débats animés et argumentés entre les jeunes militants et leurs représentants politiques et débouché sur des propositions précises dans différents domaines (environnement et chômage des jeunes).

B. Assistance électorale

48. Le 22 juillet, la Chambre des députés a adopté le texte modifiant la loi électorale relative aux conseils provinciaux de 2018. Plus rien ne s'oppose désormais à la préparation des élections aux conseils provinciaux qui, après avoir été retardées, devraient avoir lieu le 1^{er} avril 2020, ainsi qu'il est prévu dans le texte.

49. Avant le vote en plénière, la commission juridique de la Chambre des députés a d'abord réuni les modifications proposées par le Conseil des ministres, la Haute Commission électorale indépendante et des députés individuels. Le 16 juin, le Bureau de l'assistance électorale de la MANUI a transmis à la commission juridique un avis écrit concernant les possibilités de modification de la loi électorale. Le 17 juin, le Président de la Chambre a présidé une réunion à laquelle ont participé les présidents des groupes parlementaires et des commissions, ainsi que le Conseil des commissaires de la Haute Commission, et au cours de laquelle le projet de texte a été examiné. Le texte a été mis au vote le 22 juillet et adopté le même jour. Les principales modifications portaient sur la formule de répartition des sièges entre les partis, la réduction du nombre de sièges à la Chambre, le dépouillement du vote électronique, les conditions d'âge et le niveau d'études des candidats, l'obligation de posséder une carte d'électeur biométrique pour prendre part au vote et les modalités de vote des personnes déplacées.

50. Le 11 mai, la Haute Commission électorale indépendante a clos la période d'inscription sur les listes électorales, au cours de laquelle les personnes en droit de

voter ont pu consulter et modifier, le cas échéant, les informations les concernant. Sur l'avis de la MANUI, la Haute Commission a repoussé au 11 juillet la date limite d'inscription sur les listes pour les personnes déplacées, la procédure étant plus complexe.

51. Au 18 juillet, la Haute Commission avait recueilli les données biométriques de 13,9 millions de personnes (soit 56 % des 24,9 millions d'électeurs). Les données de millions de personnes n'ayant pas été collectées, le texte qui réserve le droit de vote aux détenteurs d'une carte biométrique risque de priver du droit de vote une grande partie des électeurs, ce qui veut dire que des millions de personnes seront dans l'impossibilité d'exercer leur droit constitutionnel. Le texte adopté le 22 juillet est toujours en cours d'analyse. La MANUI a souligné qu'il importait de garantir le suffrage universel, principe consacré dans la Constitution iraquienne, et continuera de défendre ce point de vue. Elle a par ailleurs souligné de nouveau qu'il fallait prévoir mettre en place des mécanismes de responsabilisation, par exemple un contrôle de la Haute Commission par la Chambre des députés, pour garantir la tenue d'élections libres, régulières et crédibles.

52. Ma Représentante spéciale adjointe a rencontré des responsables politiques et d'autres parties prenantes, notamment des représentants des minorités et des personnes déplacées, avec qui elle s'est entretenue des préparatifs des prochaines élections provinciales.

53. De plus, conformément à la nouvelle Stratégie des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le Bureau de l'assistance électorale de la MANUI aide actuellement la Haute Commission électorale indépendante à renforcer la réglementation électorale iraquienne en vue de combattre les propos hostiles et provocateurs lors des campagnes électorales.

54. Ma Représentante spéciale adjointe a également rencontré des membres du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan le 9 juin. Elle leur a assuré que la MANUI continuerait d'appuyer la mise en œuvre des recommandations qu'il avait formulées lors de l'examen postélectoral, notamment en organisant des formations à l'inscription sur les listes électorales et en donnant des avis d'expert à la Haute Commission et à la commission juridique du Parlement de la Région du Kurdistan lors de leur examen des lois électorales.

C. Droits de l'homme et état de droit

55. Du 1^{er} avril au 30 juin, le Bureau des droits de l'homme de la Mission a recensé 242 faits de violence ayant causé 287 victimes civiles. Au total, 94 personnes ont été tuées, dont 7 femmes et 5 enfants, et 193 autres blessées, dont 14 femmes et 31 enfants. Ces pertes sont dues principalement à l'explosion d'engins explosifs improvisés (y compris de véhicules piégés), aux attaques à distance et assassinats ciblés perpétrés par les derniers éléments de l'EIIL et d'autres groupes armés non identifiés et aux frappes aériennes menées par les forces progouvernementales. Le nombre de victimes civiles a sensiblement diminué par rapport à la même période en 2018, où la Mission avait recensé 340 faits de violence et 612 victimes civiles. Cette diminution s'inscrit dans la tendance générale à la baisse du nombre de victimes civiles constatée depuis la défaite militaire de l'EIIL en décembre 2017.

56. La MANUI a continué d'observer la mise en jugement et les auditions d'enquête de membres de l'EIIL, y compris de combattants non irakiens, ayant assisté à plus de 160 audiences pendant la période considérée. Elle a observé le déroulement d'un grand nombre d'affaires renvoyées devant les tribunaux des provinces de Bagdad et

de Ninive, qui ont toutes été instruites dans des conditions normales. Parmi les principaux sujets de préoccupation, citons le recours fréquent aux aveux (de nombreux accusés affirmant que leurs aveux ont été extorqués sous la contrainte) et le recours aux déclarations émanant d'informateurs anonymes. La Mission a constaté que des avocats de la défense étaient présents à presque toutes les audiences, mais qu'ils se contentaient de faire le minimum. Elle a également noté que les accusés étaient poursuivis pour leur appartenance à l'EIIL ou leur association avec lui, en vertu des lois antiterroristes, plutôt qu'en relation avec tel ou tel fait précis. Ce choix pourrait ne pas répondre complètement aux attentes des victimes ou de leurs familles en matière de justice, de responsabilité et de réparation.

57. La Mission et le Gouvernement se sont également intéressés à la question du rapatriement des combattants de l'EIIL et des membres de leur famille, iraqiens et non iraqiens, de République arabe syrienne en Iraq. À ce jour, on n'en sait guère sur le nombre de personnes concernées, la date à laquelle ce rapatriement pourrait commencer, les mesures qui pourraient être prises en matière de filtrage et de sécurité et les installations qui pourraient accueillir ces personnes à leur retour.

58. La Mission a commencé son examen des activités des unités de protection de la famille de la Police fédérale iraquienne, après que le Ministère de l'intérieur a donné son accord en avril 2019. Ces unités sont saisies d'affaires de violence fondée sur le genre et enquêtent sur elles. La tâche de la Mission consiste à passer en revue ces affaires, en étroite coopération avec les unités, et à prendre note de la suite qui leur est donnée par les autorités. À ce jour, la Mission s'est rendue dans quatre unités à Bagdad et à Kirkouk.

59. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a continué d'appeler à la mise au point finale du projet de loi contre la violence domestique.

60. La Mission a apporté son appui aux efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour appliquer les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. En ce qui concerne la recommandation visant à rétablir la citoyenneté des Kurdes Feili, la Mission a organisé une table ronde le 29 mai, avec la participation de Kurdes Feili, de représentants du Gouvernement, de membres de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et de représentants de la société civile, afin que la question puisse être examinée dans un cadre structuré. Les participants ont proposé plusieurs mesures, notamment une réforme législative, la création d'une base de données électronique recueillant les données de recensement des Kurdes Feili, et la création au Ministère de l'intérieur d'un comité chargé d'œuvrer au rétablissement rapide de la citoyenneté des Kurdes Feili. La Mission poursuivra son action auprès des parties prenantes en vue d'encourager l'application de ces mesures.

61. Dans le cadre des festivals du cinéma consacrés aux droits de l'homme et aux minorités qu'elle organise en Iraq, la Mission a assuré la projection de 12 courts métrages dans 10 provinces. Chaque projection a été suivie d'une table ronde réunissant des représentants des autorités locales, des personnalités locales, des membres de la société civile, des militants des droits de l'homme et des représentants de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme. Les débats ont permis aux participants d'aborder un grand nombre de questions relatives aux droits de l'homme et aux minorités, comme la protection des journalistes, la discrimination à l'égard des membres des minorités, le mariage précoce, l'accès à l'éducation et les difficultés rencontrées par les femmes pour trouver un emploi.

62. Le 29 avril, le Cabinet du Président a annoncé avoir déposé auprès de la Chambre des députés un projet de loi en faveur des rescapés yézidis. Le texte vise à

reconnaître les souffrances subies par les femmes yézidiennes retenues en captivité par l'EIL et à leur apporter une aide. Il prévoit plusieurs mesures, en vue notamment d'assurer la réadaptation, la réintégration et l'autonomisation économique des rescapés, et consacre la reconnaissance symbolique des atrocités commises contre les Yézidis. Il organise le régime juridique des enfants nés de femmes détenues en captivité par l'EIL et prévoit la création d'un tribunal spécial à Sinjar qui serait chargé de donner suite aux demandes en matière d'état civil concernant ces enfants. Le projet de loi a fait l'objet d'une première lecture à la Chambre des députés le 2 juillet et devrait être renvoyé aux commissions parlementaires compétentes qui procéderont à un examen plus approfondi.

63. Le Département des affaires yézidiennes du Ministère des *awqaf* et des affaires religieuses de la Région du Kurdistan a indiqué qu'au 3 juin 2019, sur 6 417 Yézidis enlevés, 3 476 personnes (1 184 femmes, 337 hommes, 1 020 filles et 935 garçons) avaient été sauvées ou avaient réussi à s'échapper des mains de l'EIL depuis 2014.

64. La MANUI continue de recevoir des informations faisant état d'atteintes à la liberté d'expression dont sont victimes des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, notamment des cas de harcèlement et d'intimidation. Par exemple, le 28 mai, un journaliste bien connu de Bagdad a été menacé de mort par téléphone après avoir publié un article sur des allégations de corruption mettant en cause des membres d'un parti politique.

65. Au cours de la période considérée, des manifestations ont eu lieu dans les provinces de Bagdad, de Bassora, de Nadjaf et de Dhi Qar ; les mots d'ordre ont porté sur l'emploi, l'accès aux services de base comme l'eau et l'électricité, la liberté d'expression, la bonne gouvernance, la protection des journalistes et l'ouverture d'enquêtes sur les affaires de corruption. À Bassora, des manifestants ont été arrêtés mais ont été par la suite libérés sous condition.

66. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Gouvernement iraquien ont, respectivement le 19 et le 26 juin, célébré la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. Prenant la parole à Bagdad, ma Représentante spéciale adjointe a exhorté le Gouvernement à adopter une approche axée sur les rescapés pour ce qui est de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, conformément à la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité.

67. Le Groupe consultatif de femmes pour l'action politique et la réconciliation nationale en Iraq a continué de défendre diverses causes auprès du Gouvernement. Le 27 juin, il a rencontré des représentants d'organismes des Nations Unies présents en Iraq pour discuter des difficultés que rencontrent les déplacées, en particulier celles qui sont soupçonnées d'appartenir à l'EIL, pour trouver un emploi et obtenir des papiers.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

68. Au cours de la période considérée, 633 356 Iraquiens, sur les 1,75 million de personnes visées, ont reçu une aide humanitaire de la part de 109 partenaires intervenant dans 840 localités du pays. Cependant, à la mi-année, le Plan d'aide humanitaire pour 2019 est dangereusement sous-financé, seuls 208 millions de dollars ayant été reçus au 30 juin sur les 701 millions de dollars qui sont nécessaires pour exécuter le programme d'assistance humanitaire en faveur des quelque 1,7 million de personnes déplacées et des autres populations vulnérables. En raison du manque de ressources, plusieurs projets prioritaires ont déjà dû être amputés ou annulés. Par exemple, des activités d'éducation ont été interrompues en juin dans 17 camps de

déplacés de la province de Ninive et les centres d'apprentissage de ces camps fermeront entièrement en août si des fonds supplémentaires ne sont pas débloqués.

69. Malgré le manque de financement et la chaleur qui rend en été la situation particulièrement difficile, il ressort des enquêtes menées récemment dans les camps de déplacés que 88 % des personnes qui vivent dans ces camps ont l'intention d'y rester à court ou moyen terme plutôt que de retourner dans leur région d'origine. Les raisons invoquées sont l'insécurité et l'absence de services de base.

70. Les organisations humanitaires continuent d'avoir des difficultés toujours plus grandes pour se rendre et mener leurs activités dans les zones précédemment touchées par le conflit dans les provinces du centre et du nord de l'Iraq, en particulier dans les districts de Sinjar et Makhmour (province de Ninive). Dans plusieurs provinces, leurs déplacements sont de plus en plus souvent entravés, les autorités locales faisant fi des procédures établies au niveau national pour l'obtention de documents d'accès. Les autorités civiles comme militaires exigent désormais la délivrance d'autorisations locales. Aux obstacles résultant du manque de coordination du personnel de sécurité affecté aux postes de contrôle dans les zones sensibles ou les territoires contestés, s'ajoutent à présent des obstacles administratifs toujours plus nombreux dans les districts et les sous-districts.

71. L'ONU a continué à soutenir les efforts de stabilisation et de relèvement en Iraq. Le mécanisme de financement pour la stabilisation a mené à bien 139 projets dans les cinq provinces libérées au cours des trois derniers mois, notamment la remise en état de 32 écoles, universités et établissements d'enseignement, dont l'université de Ninive qui devrait accueillir plus de 5 000 étudiants à la rentrée 2019-2020. Dans le secteur de la santé, le mécanisme a remis en état le plus grand hôpital de la province de Ninive, l'hôpital Qayyara, qui dessert une population de 200 000 personnes. Le mécanisme accuse toujours un déficit de financement de 325 millions de dollars, sur un montant total de 1 380 millions de dollars. Il a un besoin urgent de fonds pour financer ses projets dans les principaux quartiers de Mossoul, Beiji et Haouïja et dans l'ouest des provinces d'Anbar et de Ninive. Le manque de ressources aura un impact notable sur la capacité des Iraquiens déplacés à rentrer chez eux.

72. En partenariat avec le Ministère de l'intérieur, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué d'aider les personnes déplacées à obtenir des papiers ; à la fin juin, 7 400 pièces d'identité (certificats de nationalité et cartes d'identité civiles) avaient ainsi été remises à des personnes déplacées à Erbil et Dahouk. Le HCR a organisé un atelier auquel ont participé des hauts fonctionnaires des Ministères de l'intérieur et de la justice, du Conseil supérieur de la magistrature et d'autres institutions publiques, en vue de formuler des recommandations visant à remédier aux difficultés juridiques et politiques que rencontrent les personnes menacées d'apatridie, y compris les enfants nés dans des zones autrefois contrôlées par l'EIL, pour obtenir la nationalité iraquienne.

73. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'aider le Gouvernement iraquien à mener une action efficace et coordonnée en matière de déminage. Le 29 mai, le Service et la Direction de la lutte antimines ont signé un accord sur les ordres de mission, qui devrait permettre aux professionnels de la lutte antimines d'exécuter plus efficacement leurs opérations de levé et de déminage ; cet accord marque une nouvelle étape importante dans la collaboration menée aux fins de l'atténuation des risques posés par les mines dans le pays. Dans le but d'accroître la présence des femmes dans un secteur traditionnellement masculin, des femmes ont été recrutées et formées à la détection de mines pour les opérations du Service à Sinjar (province de Ninive) ; désormais, les équipes sont composées à égalité de femmes et d'hommes.

74. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fourni une aide à 3 000 membres de familles d'agriculteurs vulnérables, dont des femmes et des jeunes, dans les provinces de Ninive, d'Anbar, de Salaheddine et de Kirkouk : 290 foyers ont reçu des kits de formation et du matériel pour la culture en serre et l'utilisation d'intrants agricoles, notamment des semences, des outils et des engrais, et 210 foyers ont reçu des kits pour la culture de jardins potagers, notamment des semences, des engrais et des outils de jardinage. Ces activités ont permis d'œuvrer à la stabilisation sociale des communautés d'accueil et des personnes rapatriées, qui ont été éprouvées par des années de guerre et de déclin économique et social.

75. Afin de favoriser l'inclusion économique et sociale durable des personnes et des communautés vulnérables, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a fourni une aide de base à 2 170 personnes dans des zones qui comptent beaucoup de rapatriés et où les conditions de vie sont difficiles. Elle a également fait des dons à 71 entreprises pour leur permettre de créer des emplois à l'intention des jeunes démobilisés et contribuer ainsi à leur réinsertion dans la société. En coordination avec le Gouvernement iraquien et ses partenaires, l'OIM a aidé 630 Iraquiens de retour de l'étranger à se réinstaller. Dans huit provinces du pays, plus de 3 500 habitants ont participé à la conception, à l'organisation et au déroulement d'activités visant à renforcer la cohésion sociale au niveau local. Ces activités visaient à rapprocher les personnes et à favoriser des échanges fructueux, en partant de l'idée qu'en rétablissant la confiance et en renforçant la cohésion sociale, on pourrait améliorer la résilience des populations locales face aux crises.

76. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux activités de police de proximité en Iraq, lequel contribue à la paix et à la sécurité et à la prévention des migrations irrégulières, l'OIM a aidé les populations locales et les forces de police à mettre sur pied et à faire fonctionner des forums de police de proximité. Ces forums sont des lieux ouverts où chacun peut s'exprimer sur les questions de sécurité locale, afin de rétablir la confiance entre les habitants et les forces de police, un objectif particulièrement important dans le contexte actuel où les déplacés et réfugiés sont nombreux. Au cours de la période considérée, 11 forums ont été établis dans les provinces d'Anbar, de Bassora, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine. Depuis 2015, au total 112 forums ont été créés, répartis dans 11 provinces.

77. En collaboration avec le Ministère du commerce, le Programme alimentaire mondial a lancé un projet d'assistance technique visant à informatiser le système public de distribution, ce qui est l'une des priorités de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. L'objectif est de remplacer le système papier actuel par une plateforme électronique, ce qui permettrait d'améliorer la gestion des prestations quotidiennes et des opérations de distribution.

78. En partenariat avec le Ministère de l'environnement et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) élabore un plan visant à créer un réseau de zones protégées en Iraq et à aider le pays à s'acquitter des obligations que lui impose la Convention sur la diversité biologique et d'autres obligations connexes. Du 17 au 20 juin, en partenariat avec le Ministère de la santé et de l'environnement, le PNUE a organisé des ateliers sur la gestion des produits chimiques à l'intention de 60 fonctionnaires des ministères et administrations publiques. Ces ateliers s'inscrivaient dans le cadre d'un projet visant à faciliter l'élaboration du plan national pour l'Iraq de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ainsi que l'évaluation initiale que l'Iraq doit mener dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure.

79. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué d'apporter son appui à la prévention et à la lutte contre le terrorisme en Iraq, notamment en

formulant des suggestions à propos du nouveau projet de loi antiterroriste, en élaborant une stratégie visant à prévenir l'utilisation abusive de produits chimiques dans les engins explosifs improvisés et en créant une association des victimes du terrorisme.

80. Le 5 juillet, réuni pour sa quarante-troisième session à Bakou, le Comité du patrimoine mondial a inscrit Babylone sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Comité et le bureau de l'UNESCO en Iraq continuent d'apporter leur appui aux autorités iraqiennes en vue d'assurer la préservation et la gestion durable du site. En outre, l'UNESCO mène plusieurs projets éducatifs à l'intention des ressortissants iraqiens et des réfugiés syriens de tout niveau et de tout âge, notamment des projets de formation technique et professionnelle, des projets de scolarisation visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité ouverte à tous dans le respect de l'égalité des sexes, et des projets de mentorat pour les enseignants.

81. En outre, l'UNESCO a continué d'œuvrer en faveur de la sécurité des journalistes. Le 20 juin, elle a organisé une rencontre avec la commission de la culture et des médias et la commission des droits de l'homme de la Chambre des députés et le conseiller médias du Premier Ministre, qui a été consacrée au Comité national pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

E. Sécurité et questions opérationnelles

82. Le 4 juin, le Premier Ministre a annoncé que la Zone internationale serait accessible 24 heures sur 24. Le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU a depuis recommandé plusieurs mesures importantes d'atténuation des risques, de façon à garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies tout en permettant la bonne exécution des programmes et des activités.

83. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne 50 missions par jour (missions classées de moyen à haut risque). Il continue de collaborer étroitement avec le Gouvernement iraqien afin d'assurer un appui à la sécurité dont l'ONU a besoin pour mener ses opérations partout dans le pays.

84. Les travaux de construction du bureau de la MANUI à Mossoul ont commencé. Des unités préfabriquées, des matériaux et des murs par-souffle ont été acheminés à l'endroit choisi par le Gouvernement iraqien. À la mi-juillet, l'infrastructure de base avait été achevée (eau et assainissement, accès aux réseaux de communication, électricité, stockage du combustible) et pouvait offrir un hébergement et des espaces de bureau jusqu'à 10 personnes.

85. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont lancé un projet d'intégration de la flotte et des opérations aériennes du système des Nations Unies en Iraq, ce qui devrait permettre d'accroître le nombre de places tout en réduisant les frais de voyage des différentes entités des Nations Unies présentes dans le pays.

IV. Observations

86. Les désignations récentes aux postes clefs de Ministres de l'intérieur, de la défense et de la justice renforceront davantage la capacité du Gouvernement d'appliquer son programme visant à améliorer la vie de tous les Iraquiens. J'engage tous les dirigeants politiques iraqiens à faire fond sur cet élan positif, à surmonter leurs divergences et à achever la formation du Gouvernement avec la désignation du Ministre de l'éducation. À ce propos, je lance de nouveau un appel en faveur de la

nomination de femmes à des postes de décision clefs afin de garantir une véritable gouvernance inclusive.

87. Je me félicite que le Gouvernement continue de s'employer à lutter contre la corruption et à accroître la transparence, en indiquant publiquement, par exemple, dans quelle mesure son programme a été appliqué. Les débats en cours sur la façon d'assainir le climat des affaires en Iraq pour attirer des investissements étrangers sont tout aussi importants. Il sera indispensable qu'ils débouchent sur des mesures précises et concrètes, y compris au moyen de la modernisation du secteur financier.

88. Les progrès accomplis sur le plan de la formation du Gouvernement de la Région du Kurdistan, y compris la désignation de trois femmes à des postes ministériels, constituent une évolution constructive. J'engage les dirigeants politiques de la Région du Kurdistan à désigner le Ministre des ressources naturelles et le Chancelier pour le Conseil de sécurité et à s'employer à mettre en œuvre les priorités du Gouvernement de la région et à continuer d'améliorer les relations avec Bagdad.

89. Les nominations clefs aux postes de Vice-Ministre, de directeur général et de présidents des commissions parlementaires sont essentielles pour permettre au Gouvernement de fournir des services indispensables à ses citoyens et de mettre en œuvre ses priorités, notamment durant la période actuelle de relèvement après le conflit. Il sera fondamental de le faire rapidement, tout en tenant compte de la nécessité d'avoir une représentation des femmes.

90. La déclaration du Premier Ministre en date du 18 juin, dans laquelle il a réaffirmé que des groupes armés qui agissaient en dehors du contrôle de l'État devraient rendre des comptes, conformément au droit iraquien, est fort louable. De même, le décret du 1^{er} juillet sur les forces de mobilisation populaire mérite un vaste appui politique. Il faudra voir, au cours de la période à venir, dans quelle mesure cet ordre sera exécuté et si les mesures d'application auront l'effet escompté.

91. La poursuite de l'amélioration des relations entre Bagdad et Erbil aidera l'Iraq à consolider ses gains sur les plans économique et de la sécurité. Un partenariat plus étroit entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sera essentiel pour régler les questions en suspens. Ma Représentante spéciale continuera de proposer ses bons services pour promouvoir un dialogue ouvert et transparent sur toutes les questions d'intérêt commun. La tenue d'élections inclusives et crédibles et le renforcement de la confiance du public à l'égard du processus électoral seront primordiaux.

92. Je suis préoccupé par la multiplication des cas de harcèlement et d'intimidation à l'égard des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Le Gouvernement iraquien doit en faire davantage pour protéger la liberté d'expression et la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme dans tout le pays.

93. L'action soutenue menée par l'Iraq pour renforcer ses relations avec les pays de la région mérite d'être saluée. Les dirigeants ont donné la preuve de leur attachement au renforcement de la sécurité et de la stabilité en Iraq et dans la région. Cependant, les tensions en cours dans la région sont source de vive préoccupation, ne serait-ce que parce qu'elles peuvent se répercuter sur le pays. J'engage l'Iraq, ses voisins et les partenaires internationaux à prendre des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations et régler les différends dans la région par le dialogue et dans un esprit de respect mutuel et coopération.

94. En ce qui concerne le retour en Iraq des combattants de l'EIIL et des membres de leur famille, tant iraqiens que non iraqiens, qui se trouvaient en République arabe syrienne, il faut indiquer clairement que si le problème n'est pas réglé comme il convient, il aura des effets non seulement sur l'Iraq mais aussi sur toute la région

et bien au-delà. Les questions de garanties d'une procédure régulière et de responsabilisation ne se confinent pas à une salle de tribunal. Un dialogue structurel est de la plus grande importance si l'on veut préciser clairement quelle assistance l'ONU sera en mesure de fournir ou non, à cet égard.

95. Pour répondre adéquatement aux besoins des victimes et de leur famille sur le plan de la justice, de la responsabilisation et des réparations, je renouvelle mon appel en faveur de la tenue de procès équitables, conformément au cadre juridique national de l'Iraq et aux obligations que lui impose le droit international.

96. L'action humanitaire et de stabilisation souffre d'une insuffisance de fonds. Le Plan d'aide humanitaire pour 2019 n'a été financé qu'à hauteur de 194 millions de dollars alors qu'il en faudrait 701 millions pour appliquer le programme humanitaire. Le mécanisme de financement pour la stabilisation est lui aussi gravement sous-financé, ne disposant que de 335 millions de dollars. Je demande à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts humanitaires et de stabilisation des Nations Unies. L'Iraq a besoin d'une aide constante et soutenue pour se reconstruire et pour surmonter le legs empoisonné et destructif de l'EIIL.

97. La visite du Conseil de sécurité en Iraq le 29 juin a été une évolution positive. Je suis heureux que le Conseil ait fait comprendre clairement qu'il fallait continuellement aider l'Iraq, à un moment où son gouvernement et son peuple œuvrent dur pour tourner la page et pour édifier un avenir pacifique, stable et prospère.

98. Je tiens enfin à exprimer mes sincères remerciements à ma Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour les efforts inlassables et le sens du devoir dont ils font preuve afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation dans des conditions ardues.
